

Séance extraordinaire du 21 janvier 2019

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil  
de la municipalité de Saint-Wenceslas  
tenue le 21 janvier 2019 à 19h00 à la Mairie,  
située au 1055, rue Richard à Saint-Wenceslas.**

**Sont présents :**

Monsieur le maire : Réal Deschênes  
Mesdames les conseillères : Nicole Lafrance Dubord  
Patricia Lebel  
Messieurs les conseillers : Robert Michaud  
Léo Boucher  
Léo LeBlanc  
Est absente : Marie-Josée Tourigny

**Les membres présents forment le quorum.**

---

**1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Réal Deschênes, maire de la municipalité de Saint-Wenceslas. Madame Carole Hélie, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

Il est constaté que l'avis aux fins de la présente séance a été donné à chacun des membres du conseil, de la manière et dans le délai prévu par la loi.

**2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution  
2019-035

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord  
Appuyée Robert Michaud**  
l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

---

Réal Deschênes, maire

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du règlement déterminant les taux de taxes pour l'année 2019
- 4.0 Adoption du règlement relatif à la taxation des cours d'eau Antoine-Duhaime, Branche 4 Fourchu, Branche 2 et 3 Fourchu, Branche 24 et 29 de la rivière Blanche
- 5.0 Période de questions se portant exclusivement sur les points 3 et 4
- 6.0 Clôture de la séance

**3.0 ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2019**

Considérant qu'avis de motion et le dépôt du projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 janvier 2019 ;

Résolution  
2019-036

**Sur la proposition de Léo LeBlanc  
Appuyée par Léo Boucher**  
Il est résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 209-19 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2019.

---

Réal Deschênes, maire

**4.0 ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXATION DES COURS D'EAU ANTOINE-DUHAIME, BRANCHE 4 FOURCHU, BRANCHE 2 ET 3 FOURCHU, BRANCHE 24 ET 29 DE LA RIVIÈRE BLANCHE**

Considérant qu'avis de motion et le dépôt du projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 janvier 2019 ;

Résolution  
2019-037

**Sur la proposition de Patricia Lebel  
Appuyée par Léo Boucher**

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 210-19 relatif à la taxation des cours d'eau Antoine-Duhaime, Branche 4 Fourchu, Branche 2 et 3 Fourchu, Branche 24 et 29 de la rivière Blanche.

\_\_\_\_\_  
Réal Deschênes, maire

**5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS SE PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES POINTS 3 ET 4**

SANS OBJET

**6.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Résolution  
2019-038

L'ordre du jour étant épuisé,  
**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord  
Appuyée par Robert Michaud**

Il est résolu unanimement de lever la séance à 19h35.

\_\_\_\_\_  
Réal Deschênes, maire

**DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

*Je, soussignée, Carole Hélié, directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour toutes les dépenses encourues et engagées à ce procès-verbal.*

\_\_\_\_\_  
Carole Hélié

**SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS**

*Je, Réal Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Réal Deschênes

\_\_\_\_\_  
Carole Hélié, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Réal Deschênes, maire